

# SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

### Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Mars 2022 faisant apparaître un total bilan de 1 256 296 Dinars et un actif net de 1 210 321 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

### Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 Mars 2022, les liquidités et quasi liquidités de la SICAV représentent **28,33 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 Avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Au 31 MARS 2022**  
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>					
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille titres</b>	<u>4-1</u>	<b>899 174</b>	<b>1 033 734</b>	<b>998 996</b>
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	253 377	641 826	439 533
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	268 835	327 953	306 376
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	376 962	63 955	253 087
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>355 921</b>	<b>273 115</b>	<b>248 576</b>
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	201 517	102 012	201 535
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	154 404	171 103	47 041
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<u>4-7</u>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>1 185</b>
AC3-A	Créances d'exploitation		1 200	0	1 185
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 256 296</b>	<b>1 306 848</b>	<b>1 248 758</b>
<u>PASSIF</u>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<u>4-8</u>	26 468	25 297	26 474
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<u>4-9</u>	19 507	24 472	16 488
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>45 975</b>	<b>49 769</b>	<b>42 962</b>
<u>ACTIF NET</u>					
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<u>4-10</u>	<b>1 176 328</b>	<b>1 226 082</b>	<b>1 177 197</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>33 993</b>	<b>30 998</b>	<b>28 599</b>
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	28 599	31 196	6
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		5 394	-199	28 593
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>1 210 321</b>	<b>1 257 080</b>	<b>1 205 796</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 256 296</b>	<b>1 306 848</b>	<b>1 248 758</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 MARS 2022**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>PR1</b> <b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>9 597</b>	<b>6 860</b>	<b>54 758</b>
PR1-A    Dividendes	<u>5-1</u>	-	-	22 695
PR1-B    Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>5-2</u>	5 064	6 102	22 410
PR1-C    Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	4 533	758	9 653
<b>PR2</b> <b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<u>5-4</u>	<b>3 172</b>	<b>1 623</b>	<b>5 570</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 769</b>	<b>8 482</b>	<b>60 328</b>
<b>CH1</b> <b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<u>5-5</u>	<b>-2 368</b>	<b>-2 472</b>	<b>-9 715</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 400</b>	<b>6 010</b>	<b>50 613</b>
<b>CH2</b> <b><u>Autres charges d'exploitation</u></b>	<u>5-6</u>	<b>-5 006</b>	<b>-6 208</b>	<b>-22 018</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 394</b>	<b>-199</b>	<b>28 594</b>
<b>PR4</b> <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<u>5-7</u>	-	-	-1
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>5 394</b>	<b>-199</b>	<b>28 593</b>
PR4-A <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-	1
PR4-B    Variation des +/- value potentielles sur Titres		53 652	-31 760	-69 704
PR4-C    +/- Values réalisées sur cession des titres		-53 483	6 873	-3 160
PR4-D    Frais de négociation des titres		-1 039	-1 109	-4 211
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>4 525</b>	<b>-26 194</b>	<b>-48 481</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 MARS 2022**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

<b><u>DESIGNATION</u></b>	Période du <b>01/01/2022</b> au <b>31/03/2022</b>	Période du <b>01/01/2021</b> au <b>31/03/2021</b>	Période du <b>01/01/2021</b> au <b>31/12/2021</b>
<b><u>AN1 Variation actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>4 525</b>	<b>-26 194</b>	48 481
<b>a-</b> Résultat d'exploitation	5 394	-199	28 594
<b>b-</b> Variation des +/-values potentielles sur titres	53 652	-31 760	-69 704
<b>c-</b> +/-Val réalisées sur cession des titres	-53 483	6 873	-3 160
<b>d-</b> Frais de négociation des titres	-1 039	-1 109	-4 211
<b><u>AN2 Distribution de dividendes</u></b>		-	-31 190
<b><u>AN3 Transactions sur le capital</u></b>	-	-	-
<b>a- Souscriptions</b>	-	-	2 193
* CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	-	-	2 269
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-74
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	-1
<b>b- Rachats</b>	-	-	-
* CAPITAL (RACHATS)	-	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 525</b>	<b>-26 194</b>	<b>-77 478</b>
<b><u>AN4 Actif net</u></b>			
a- Début de période	1 205 796	1 283 274	1 283 274
b- Fin de période	1 210 321	1 257 080	1 205 796
<b><u>AN5 Nombre d'actions</u></b>			
a- Début de période	17 140	17 109	17 109
b- Fin de période	17 140	17 109	17 140
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>70,614</b>	<b>73,475</b>	<b>70,350</b>
<b><u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>0,38%</b>	<b>-2,04%</b>	<b>-3,78%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2022

### NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

### NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
  - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3-5 : Evaluation des placements monétaires**

~~Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.~~

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

## NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2022 un montant net de 899 174 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/03/2022	% de l'actif
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>188 010</b>		<b>193 023</b>	<b>15,36%</b>
SFBT	6 400	111 141	17,138	109 683	8,73%
SOTUVER	2 000	14 700	7,236	14 472	1,15%
STA (AA)	500	9 100	18,3	9 150	0,73%
STB	18 000	52 275	3,283	59 094	4,70%
UNIMED	86	794	7,25	624	0,05%
<b>Emprunt de l'Etat</b>		<b>364 053</b>		<b>376 962</b>	<b>30,01%</b>
EMP NAT 2022 T1 A	1000	9 700		9 727	0,77%
EMP NAT 2022 T1 A	455	4 386		4 401	0,35%
EMP NAT 2022 T1 A	545	5 259		5 277	0,42%
EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		157 898	12,57%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 260	6,71%
EPT NAT 1 2022 C	1000	100 000		100 259	7,98%
EPT NAT 3 2021 A	1090	10 388		10 695	0,85%
EPT NAT 3 2021 A	450	4 320		4 444	0,35%
<b>Obligations de SOCIETES</b>		<b>255 760</b>		<b>268 835</b>	<b>21,40%</b>
BH F SUB 2019-1 C	600	48 000		48 054	3,83%
BNA 2009 SUB	1000	19 960		20 806	1,66%
BNA SUB 2017-1 B	600	36 000		37 841	3,01%
HL SUB 2015-1	1000	20 000		20 437	1,63%
STB 2020-1 C FIXE	300	31 800		34 061	2,71%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		21 683	1,73%
TLF 2021-1 FIXE	800	80 000		85 953	6,84%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>58 626</b>		<b>60 354</b>	<b>4,80%</b>
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	546	58 626	110,539	60 354	4,80%
<b>TOTAL</b>		<b>866 449</b>		<b>899 174</b>	<b>71,57%</b>

### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à un montant de 253 377 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Actions et droits rattachés	188 010	558 196	428 005
Différence d'estimation sur actions et droits	5 012	-14 781	-47 971
Titres OPCVM	58 626	96 883	58 626
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	1 728	1 527	873
<b>Total</b>	<b>253 377</b>	<b>641 826</b>	<b>439 533</b>

### 4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2022, un montant de 268 835 Dinars. Elles se présentent

comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Obligations	255 760	318 630	291 760
Intérêts courus	8 706	9 323	10 026
Intérêts courus à l'achat	4 632	-	4 632
Différence d'estimation sur Obligation	-263	-	-42
<b>Total</b>	<b>268 835</b>	<b>327 953</b>	<b>306 376</b>

#### 4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2022, un montant de 376 962 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Emprunt National	364 053	-	244 803
BTA	-	58 716	-
Intérêts courus à l'achat	169	-	109
Intérêts courus	12 703	1 179	8 171
Différence d'estimation sur Emprunt National	38	-	3
Différence d'estimation sur BTA*	-	4 060	-
<b>Total</b>	<b>376 962</b>	<b>63 955</b>	<b>253 087</b>

#### 4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires présentent, au 31/03/2022, un montant de 201 517 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	-	102 012	-
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	-	-	101 500
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 90j)	-	-	100 035
Compte à terme STB au 06/04/2022 (8,05% ; 90j)	101 482	-	-
Compte à terme STB au 27/06/2022 (8,05% ; 90j)	100 035	-	-
<b>Total</b>	<b>201 517</b>	<b>102 012</b>	<b>201 535</b>

#### 4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2022 à 154 404 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	152 804	42 525	47 041
Sommes à l'encaissement	21 067	128 578	-
Sommes à régler	-19 467	-	-
<b>Total</b>	<b>154 404</b>	<b>171 103</b>	<b>47 041</b>

#### 4-7 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2022 à 1 200 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

#### 4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 26 468 Dinars au 31/03/2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Gestionnaire	2 019	2 044	2 051
Commission réseau	24 037	22 828	23 739
Commission dépositaire	411	425	719
<b>Total</b>	<b>26 468</b>	<b>25 297</b>	<b>26 474</b>

#### 4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 19 507 Dinars au 31/03/2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Etat retenue à la source	206	280	88
Autres créditeurs (CMF)	103	107	102
Impôt à payer	66	16	53
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	11 386	13 335	9 368
Autres opérateurs créditeurs	7 246	10 234	6 377
<b>Total</b>	<b>19 507</b>	<b>24 472</b>	<b>16 488</b>

#### 4-10: Capital

Au 31/03/2022, le capital a atteint un niveau de 1 176 328 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 4,06% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2021, et une baisse de 0,07% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Capital social	1 333 274	1 331 005	1 331 005
Souscriptions	-	-	2 269
Rachats	-	-	-
Frais de négociation de titres	-1 039	-1 109	-4 211
Variation d'estimation / actions et droits	5 012	-14 781	-47 971
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-225	4 060	-39
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 728	1 527	873
Plus-value/ actions et droits	2 771	6 537	28 108
Moins-value/ actions et droits	-57 718	0	-46 425
Plus-value/Titres OPCVM	1 459	337	4009
Moins-value/ Titres OPCVM	-	-	-59
Plus-value/ Emprunts d'Etat	-	-	4001
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-	-	-
Plus-value/ Obligations des sociétés	5	-	7 207
+/- val/report /Titres OPCVM	-873	-277	-277
+/- val/report actions et droits	47 971	-18 381	-18 381
+/- val/report Emprunts d'Etat	39	-3 909	-3 909
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 332 405</b>	<b>1 305 010</b>	<b>1 256 199</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-156 077	-78 928	-78 928
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-74
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-	-	-
<b>Sous-total 2</b>	<b>-156 077</b>	<b>-78 928</b>	<b>-79 002</b>

**Capital****1 176 328****1 226 082****1 177 197**

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2022, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2021**

Montant	1 177 197
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

**Souscriptions réalisées**

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

**Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 652
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-53 483
Frais de négociation de titres	-1 039
Régularisation des sommes non distribuables	0

**Capital au 31-03-2022**

Montant	1 176 328
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

**4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2022, à 28 599 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	28 599	31 196	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	0	0	9
	<b>28 599</b>	<b>31 196</b>	<b>9</b>

**4-12: Actif net**

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2022, à 1 210 321 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2021 de 3,72%.

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Capital	1 176 328	1 226 082	1 177 197
Sommes distribuables	33 993	30 998	28 599
<b>Total</b>	<b>1 210 321</b>	<b>1 257 080</b>	<b>1 205 796</b>

## NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2022, un montant nul et se détaille comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Revenus des actions	0	0	21 425
Revenus des Titres OPCVM	0	0	1 270
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 695</b>

### 5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2022, un montant de 5 064 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	8 706	9 323	10 026
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-10 026	-12 262	-12 262
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	6 384	9 040	24 645
<b>Total</b>	<b>5 064</b>	<b>6 102</b>	<b>22 410</b>

### 5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2022, un montant de 4 533 Dinars, et se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	1	0	1 904
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-8 171	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	12 703	1 179	8 171
<b>Total</b>	<b>4 533</b>	<b>758</b>	<b>9 653</b>

### 5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 172 Dinars au titre du premier trimestre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Revenus compte à terme (Potentiel)	1 517	2 012	1 535
Revenus compte à terme (Report)	-1 535	-671	-671
Revenus compte à terme échus	3 189	0	4 158
Intérêts sur comptes de dépôts	0	281	547
<b>Total</b>	<b>3 172</b>	<b>1 623</b>	<b>5 570</b>

#### 5-5 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2022, un montant de 2 368 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 772	1 850	7 271
Rémunération de réseau (2)	298	311	1 222
Rémunération du dépositaire (3)	298	311	1 222
<b>Total</b>	<b>2 368</b>	<b>2 472</b>	<b>9 715</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Rémunérations CAC*	1 161	1 822	5 514
Publicité & publications*	1 488	1 265	5 724
Jeton de présence*	(i) 2 018	2 688	8 875
Redevance CMF*	298	311	1 222
Impôts et taxes*	40	121	506
Autres charges	1	2	178
<b>Total</b>	<b>5 006</b>	<b>6 208</b>	<b>22 018</b>

\* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

#### 5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	0	-1
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>